

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	ONT PRIS PART A LA DELIBERAT°
8	10	8

Date de convocation 03 février 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX**

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 04-2023

**OBJET : REMISE EN ETAT POTEAU
INCENDIE**

**Le 10 février 2023
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie et OUDIN Céline, Mrs CLEMENÇON Christian, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme et SAMAZAN Michel.

Absents excusés - Mrs GOMBERT Jonathan et MEUNIER Laurent

Membre du Conseil Municipal excusé représenté :

Mme Renée DELEZAIVE, conseillère municipale, a donné pouvoir à Céline OUDIN

SECRETAIRE - Mme BOURGEOIS Coralie

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de remettre en état les poteau incendie de la commune.

La société Véritas a vérifié les bornes incendie de la commune.

Selon le diagnostic réalisé le 21.10.2022 par le Bureau Véritas, numéro d'affaire : 15957973, référence du rapport : 15957973/1.1.1.R, les poteaux incendie doivent être remis en état :

- PI 2 débit insuffisant.
- PI 4 bouchon manquant
- PI 1 et 4 coffres manquants
- Apposer les n° d'identifications sur les PI

Sur demande de la commune, RESEAU 31, spécialisée dans ce type d'intervention, a proposé un devis.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le devis de RESEAU 31 d'un montant de 1 830.69€ HT, 2 196.83€ HT

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce devis.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire


